



Le Bétey, plage boisée à sauvegarder

14 avenue du Maréchal Leclerc

33510 Andernos-les-bains

Andernos-les-bains, le 31 juillet 2013

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Mairie d'Arès 33 Arès

Enquête publique sur le projet d'extension du Centre Commercial Leclerc à Arès

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'association « Le Bétey plage boisée à sauvegarder » fondée en 2008 s'est donné pour mission de sauvegarder la plage boisée du Bétey et l'ensemble du Bassin d'Arcachon. Elle a donc intérêt à agir dans ce projet.

Au sujet de la dénomination du projet : le projet consiste en l'extension et non la simple rénovation d'un centre commercial situé à l'extrême sud d'Arès.

Au sujet de la description du projet : l'extension s'arrêterait à 500 m du ruisseau le Cirès et impacterait donc la coupure d'urbanisation existante entre les deux villes Andernos-les-bains et Arès.

Au sujet de son impact sur l'environnement : Il semblerait que l'impact sur l'environnement ait été sous-estimé et les effets cumulés de l'artificialisation des sols et

du grignotage effectif à terme de la coupure d'urbanisation ignoré. En effet, il est inscrit dans le rapport que « la sensibilité et les enjeux de la zone paraissent faibles ». De fait, cette zone d'extension impacte fortement la **coupure d'urbanisation** que constitue la trame verte et bleue du Cirès, ruisseau inscrit au SAGE Leyre . Cette coupure constitue un trait d'union entre le plateau landais et le bassin d'Arcachon. Les rives du Cirès situées à proximité des sites Natura 2 000 sont classées comme espace protégé au titre du Schéma directeur du Bassin d'Arcachon et constituent une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ZPENS). De plus, le Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Bassin d'Arcachon préconise de 'préserver les coupures d'urbanisation notamment aux abords des cours d'eau et canaux en permettant toutefois des liaisons inter-quartiers »

Nous voyons que dans le PADD de la ville d'Arès récent, le reste d'espace naturel compris entre la zone d'extension du centre Leclerc et le hameau de Paco a été prévu comme zone urbanisable. Cette extension serait donc le prélude d'une disparition de la coupure d'urbanisation.

Le grignotage de cette coupure d'urbanisation était également prévu dans le projet de PLU de la ville d'Andernos-les-bains (voir jugement du Tribunal administratif de Bordeaux du 10 juillet 2013) et a constitué un des motifs d'annulation de ce PLU .

Ce projet d'extension est situé non loin de la conche de Saint Brice, classée en ZNIEFF ; il est donc surprenant de lire que la « sensibilité et les enjeux de la zone paraissent faibles ».

De fait outre les dérangements pour la faune l'artificialisation du terrain provoquera un ruissellement d'eaux de pluie chargés d'hydrocarbures et l'étude manque de précisions quant au schéma de circulation de ces eaux polluées. L'éventuelle remontée (pourtant annoncée) de la nappe phréatique n'est pas mentionnée. Or cette nappe phréatique est déjà polluée par la présence de l'ancienne station service. Des mesures plus précises et plus énergiques doivent être prises et il faut installer un petit étang de dépuration des eaux de ruissellement comme cela se fait le long des autoroutes.

La fourniture d'énergie par des panneaux photovoltaïque semble être une bonne chose mais pourquoi ne pas couvrir la totalité du centre commercial ? Dans le cas présenté, cela semble être une aumône concédée à la sensibilité écologiste et non une réelle volonté d'avoir un bâtiment autonome.

Au sujet des déplacements humains motorisés et du commerce de proximité

Nous savons qu'un achat dans un centre commercial génère 4 fois plus d'effet de serre qu'un déplacement dans un commerce de proximité. Pourquoi faire 8 kilomètres aller-

retour pour aller faire un agrandissement de photo ? Et que l agrandissement d un centre commercial ne peut que tuer un peu plus les commerces de centre ville et de proximité d Andernos et d Arès.

Ce centre agrandit sera-t-il viable ? En effet, des études montrent que passé l effet de nouveauté, certains centres situés sur la route de Bordeaux ne sont plus rentables....

Que va-t-il se passer avec les agrandissements des centres de Biganos et La Teste envisagés dans le SCOT ?

On détruirait des espaces naturels pour un projet qui n aurait qu une courte durée de vie ? Là encore les études manquent de précision.

C'est pourquoi nous sommes défavorables à l extension de ce centre commercial.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l assurance de nos sentiments respectueux.

Clarisse Holik

Présidente de l association

Le Bétey, plage boisée à sauvegarder

Clarisse Holik